

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT



Enfance en danger :
Les professionnels face
à une information préoccupante

www.rhone.fr



➤ Qu'est ce qu'une information préoccupante ?

La loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance prévoit la mise en place, sous la responsabilité du Président du Conseil départemental, d'une Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) concernant les enfants en danger ou en risque de l'être (article L226-3 du Code de l'action sociale et des familles).

L'information préoccupante est une information transmise à la CRIP pour alerter le Président du Conseil départemental sur la situation d'un mineur pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être (article R226-2-2 du CASF).

➤ Quid du secret professionnel

Le secret professionnel auquel sont soumis certains professionnels, à l'instar des médecins, fait l'objet de dérogations prévues par la loi.

Le secret professionnel ne peut pas être opposé au professionnel qui, après avoir constaté qu'un mineur est en danger ou risque de l'être, décide d'avertir les autorités judiciaires ou administratives (article 226-14 du Code pénal).

En outre, la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 prévoit un aménagement du secret professionnel afin de permettre aux professionnels d'échanger entre eux les informations nécessaires à l'évaluation d'une situation individuelle et à la mise en place des actions de protection.





➤ Comment transmettre une information préoccupante ?

Au préalable, relever l'identité de l'enfant, celle de ses parents, ainsi que leur adresse.

QUI SAISIR ?

Remplir la [fiche de recueil d'une information préoccupante téléchargeable sur rhone.fr](#) et la transmettre :

- En priorité à la **Maison du Rhône (MDR)** du lieu de résidence de l'enfant.
- En cas de fermeture de la MDR :
 - 1- À la **CRIP**, rattachée au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département :
Téléphone : **04.72.61.72.62** (du lundi au vendredi, 8h30 - 12h / 13h30 - 18h).
Mail : enfance-endanger@rhone.fr

2- En dehors des horaires de la CRIP, joindre par téléphone le numéro **119 Allo enfance en danger** - Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger (SNATED).

En cas de danger grave et imminent encouru par l'enfant, notamment lorsque les faits suspectés ou constatés sont susceptibles de constituer un délit ou un crime puni par la loi (par exemple en cas de violences physiques ou sexuelles), [contacter directement la police ou la gendarmerie](#).

➤ Information des parents

La loi prévoit une information systématique des détenteurs de l'autorité parentale, sauf si cela semble contraire à l'intérêt de l'enfant, c'est-à-dire en cas de risque d'accroissement du danger, de représailles et de pressions sur le mineur, ou d'interférence dans une enquête pénale (notamment lorsqu'il y a suspicion de violences sexuelles intrafamiliales).

➤ Évaluation de l'information préoccupante

Une fois l'information préoccupante transmise à la CRIP, une évaluation pluridisciplinaire est réalisée par des professionnels médico-sociaux.

Elle s'articule autour de l'échange qui a lieu entre les parents, le mineur et les professionnels amenés à intervenir.

En fonction des résultats de l'évaluation, des mesures administratives (soutien éducatif, accueil provisoire de l'enfant...) ou judiciaires pourront être mises en place afin d'assurer la protection de l'enfant.

➤ Transmission des suites de l'information préoccupante

Conformément à la loi, le Président du Conseil départemental informe les personnes qui lui ont communiqué des informations dont elles ont eu connaissance à l'occasion de leur activité professionnelle des suites qui leur ont été données.

MAISONS DU RHÔNE

AMPLEPUIS

6, rue de l'Hôtel de Ville
Tél. 04 74 89 09 09

ANSE

1, avenue Général Leclerc
Tél. 04 74 09 95 80

L'ARBRESLE

493, rue Claude Terrasse
Tél. 04 74 72 08 40

BEAUJEU

Quartier Sainte Angèle
Tél. 04 74 69 51 63

BELLEVILLE

11 a, rue du 14 juillet
Tél. 04 74 06 19 90

LE BOIS-D'OINGT

59, avenue du 8 mai 1945
Tél. 04 74 71 60 16

BRIGNAIS

3, place Hirschberg
Tél. 04 78 05 16 41

CONDRIEU

40, rue des Granges
Tél. 04 74 56 60 27

GENAS

Rue Louis Rey
Tél. 04 37 54 43 80

GLEIZÉ

352, rue de l'ancienne distillerie
Tél. 04 74 02 69 10

LAMURE-SUR-AZERGUES

Le Bourg - RD 485
Tél. 04 74 03 05 24

MONSOLS

Montée des Esses
Tél. 04 74 04 70 45

MORNANT

7, avenue du Souvenir
Tél. 04 78 19 93 20

SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET

Espace Juge Pascal - Chem. de l'Hôpital
Tél. 04 74 70 52 20

SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON

5 bis, rue de la Barbandière
Tél. 04 78 02 34 90

SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE

57, rue des Tanneries
Tél. 04 78 44 54 95

TARARE

6, rue du Pigeonnier
Tél. 04 74 05 36 20

THIZY LES BOURGS

27, rue Perrin-Frères
Tél. 04 74 13 85 20

VAUGNERAY

1, boulevard des Lavandières
Tél. 04 78 45 78 20

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

9, boulevard Burdeau
Tél. 04 74 65 85 85



CONTACTS

Hôtel du Département
29 - 31 cours de la Liberté
69483 Lyon cedex 03

Votre Maison du Rhône la + proche :
www.rhone.fr/mdr

info@rhone.fr

 N° Vert **0 800 869 869**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

SUIVEZ-NOUS



www.rhone.fr